COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA DRÔME
Maison Départementale des Bénévoles et du Sport « Marc Fouard »
71 rue Latécoère — 26000 Valence
Tél. 04 75 75 47 77 — cd26.handisport@orange.fr
www.handisport26.org

Note de frais et abandon de frais d'un bénévole

Frais engagés en 2026 — à déclarer en 2027 sur les revenus 2026

1. Association bénéficiaire

Nom	**Comité Départemental Handisport de la Drôme**
Adresse du siège	Maison Départementale des Bénévoles et du Sport « Marc Fauard » — 71 rue Latécoère — 26000 Valence

2. Bénévole

Nom		**Prénom**	
Adresse			
Fonction / mission bénévole			

3. Véhicule personnel utilisé

Marque / modèle		**N° d'immatriculation**	
Puissance fiscale (CV)		**Véhicule 100 % électrique**	☐ Oui ☐ Non

Joindre une copie de la carte grise. Le véhicule doit appartenir au bénévole ou à son foyer.

4. Relevé des déplacements

Date	Objet de la mission pour le comité	Trajet (départ → arrivée)	Km A/R	Observations
		TOTAL DES KILOMÈTRES		

Si besoin, remplir une seconde fiche. Seuls les déplacements effectués pour une mission bénévole sont retenus, pas ceux liés à la pratique sportive personnelle.

5. Autres frais (péages, stationnement, transports, achats pour le comité)

Date	Nature de la dépense	Montant (€)	Justificatif joint (n°)
	TOTAL DES AUTRES FRAIS		

6. Calcul des frais abandonnés

Barème kilométrique fiscal des voitures publié en 2026 (revenus 2025, inchangé depuis 2023). **Le barème applicable aux frais 2026 sera publié au printemps 2027 : le comité vérifiera le montant avant d'établir le reçu.**

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et moins	d × 0,529	(d × 0,316) + 1 065	d × 0,370
4 CV	d × 0,606	(d × 0,340) + 1 330	d × 0,407
5 CV	d × 0,636	(d × 0,357) + 1 395	d × 0,427
6 CV	d × 0,665	(d × 0,374) + 1 457	d × 0,447
7 CV et plus	d × 0,697	(d × 0,394) + 1 515	d × 0,470

d = distance totale parcourue dans l'année. Véhicule 100 % électrique : montant majoré de 20 %.

A. Frais kilométriques : km × barème CV (+ 20 % si électrique)	€
B. Autres frais (total de la partie 5)	€
TOTAL DES FRAIS ABANDONNÉS AU PROFIT DU COMITÉ (A + B)	**€**

7. Déclaration et renonciation du bénévole

Je soussigné(e) certifie avoir engagé les frais détaillés ci-dessus dans le cadre de mon activité bénévole, pour les besoins exclusifs du comité, et avoir utilisé le véhicule désigné en partie 3.

Je renonce expressément au remboursement de ces frais, pour un montant total de €, et en fais don au Comité Départemental Handisport de la Drôme.

Je certifie que ces frais n'ont fait l'objet d'aucun remboursement, ni d'aucune autre prise en charge.

Le bénévole	Validation par le comité
Fait à	Nom et fonction :
Le / / 2026	Le / / 2026
Signature :	Signature :

Pièces à joindre : copie de la carte grise, justificatifs des autres frais (factures, tickets, billets).

Important : pour un rattachement à l'année 2026, ce document doit être daté et signé au plus tard le 31 décembre 2026. Le comité vous remettra ensuite un reçu fiscal (Cerfa n° 11580).